



## Compte-rendu FSU du CHSCT du mercredi 13 mai

Présents pour l'administration :

*M. Thierry Aumage (IA- DASEN), Mme Goncet (Secrétaire Générale), M. Gisèle Barrau (ISST), M. Stéphane Darré et Mme Françoise Audevard (Conseillers de Prévention)*

Présents pour les personnels :

UNSA : *Loli Talavera, Françoise Vidal*

CFDT : *Philippe Boyer, Agnès Puzos, Valérie Duprat*

CGT : *Frédéric Marfaing*

FSU : *Sébastien Jaffiol (secrétaire du CHSCT), Catherine Gourbier, Rose Lambert, Duran Véronique*

La FSU se félicite d'avoir pu préparer cette réunion en intersyndicale notamment par la mise en commun des questions adressées à l'administration (n°1 à 12). Ces questions ont été portées par Sébastien Jaffiol , Secrétaire FSU du CHSCT des Hautes-Pyrénées.

La **déclaration liminaire intersyndicale** posait comme préalable de soumettre au vote l'avis proposé au CHSCTSD du 6 mai dernier : le DASEN avait argué d'une formulation inadaptée de celui-ci pour refuser de la soumettre au vote ; il se défend de toute entrave à l'action du CHS et a donc soumis l'avis au vote (l'acronyme DSDEN a été remplacé par IA-DASEN) : **Vote à l'unanimité**.

*« Les représentants des organisations syndicales au CHSCTSD des Hautes-Pyrénées, s'appuyant sur leur rôle de préventeur du risque, exigent que les protocoles sanitaires soient appliqués à la lettre dans tous les sites qui relèvent de l'Education Nationale afin de permettre la reprise du travail en présentiel et l'accueil des personnels et des usagers. Là où cela ne serait pas le cas, nous demanderons à l'IA-DASEN de repousser la réouverture du ou des sites concernés afin de se conformer aux*

*protocoles, et nous émettrions le cas échéant un avis négatif quant à la reprise du travail en présentiel dans ce ou ces sites. »*

### **Ordre du jour :**

- Présentation actualité par DASEN : un maître mot « rassurer »
  - Reprise à la DSDEN : protocoles appliqués ; rotations par bureau pour garder les distances... Recréer du lien social progressivement, accompagnement des personnels... Reprise « nominale » (dans les conditions d'avant le 15 mars) en sept. 2020.
1. **Le risque biologique a-t-il été évalué et inscrit au DUER avant la reprise de de chaque établissement ? (traitée avec la question 2)**
  2. **Le protocole est-il à décliner pour les risques incendie et le PPMS ?**

Réponse du DASEN et du conseiller de prévention : Actualisation du DUER nécessaire certes. L'Académie ne donne pas priorité pas à l'actualisation du DUER dans la situation actuelle néanmoins.

L'avis voté ce jour en CHSCT précise l'obligation d'inscrire le risque biologique au DUER.

**Remarque de la FSU : La FSU n'y était pas favorable parce qu'elle estime que les directeurs n'ont pas besoin de tâches administratives supplémentaires en ce moment. Cependant, elle a tout de même voté pour cet avis parce qu'elle présentait une protection supplémentaire au niveau de la responsabilité des enseignants.**

**La position du DASEN, de simplement annexer le protocole sanitaire au DUER, était une demande la FSU (le mettre dans l'onglet « risque hygiène »)**

D'une façon générale la priorité est donnée au protocole dans les établissements scolaires sauf en situation réelle de type incendie. Il est évident que l'on fera moins attention à la distanciation sociale en cas d'incendie réel ( du bon sens somme toute...)

**Remarque de la FSU : La FSU fait cependant remarquer le conflit possible entre le protocole incendie et le protocole sanitaire (fermeture des portes en cas d'incendie, ouverture permanente comme protocole sanitaire l'exige).**

Réponse du DASEN et de l'ISST : pas de réponse

Il s'en est suivi un long débat sémantique sur le choix des termes de « risque biologique » ou d' « exposition à un agent pathogène » , mené par un membre du CHSCT.

**Remarque de la FSU : nous nous interrogeons sur l'intérêt de privilégier la forme au fond quand la sécurité des personnels n'en dépend pas. Le débat, certes intéressant, risquait d'impacter négativement le travail des membres du CHSCT en masquant l'urgence des situations concrètes portées par la FSU et vécues par nos collègues pour qui nous sommes parfois les seuls interlocuteurs.**

3. **Dans la circulaire du 4 mai portant sur la réouverture des écoles et des établissements, il est indiqué qu'une phase de formation des personnels aux règles et consignes sanitaires doit être dispensée avec l'aide de personnels de santé. Comment cette formation va-t-elle être déclinée sur le département des Hautes-Pyrénées ?**

Réponse du DASEN : Les infirmiers et infirmières ont bien accompagné tous les directeurs d'école.

4. **Quelle sera la formation des personnels aux aspects psychologiques de l'accueil des personnels et des élèves avec l'aide des personnels sociaux et des psychologues de l'Education Nationale ?**

Réponse du DASEN : Les directeurs d'école ne l'ont pas voulu dans la majorité des cas et les Psy-EN restent mobilisé-es sur les élèves.

5. **Est-il possible d'exiger des parents un délai de prévenance minimale de quelques jours avant rescolarisation afin de ne pas mettre en péril le respect des protocoles dans les écoles ?**

Réponse du DASEN : Les groupes doivent être stabilisés pour tout le mois de mai. Il n'est pas possible de faire revenir des élèves supplémentaires pendant cette période-là.

**Pas de réponse sur le fait de savoir ce qu'on ferait d'élèves non prévus arrivés inopinément.**

6. **La garantie d'avoir ce qu'il faut pour respecter les mesures sanitaires (masques, gels, etc.) est actée pour une reprise. Le matériel devait arriver les 6 et 7 mai. Est-il parvenu partout ? Dans quelles quantités ? Dans quel état ? Quelle est la fréquence de renouvellement de ce matériel ?**

Réponse du DASEN : Tout le monde a reçu les masques (type chirurgical) qui seront livrés toutes les semaines. Packaging par grand nombre donc les IEN et CPC, en se munissant de gants, ont réparti les masques dans des enveloppes. Les masques n'ont donc pas été souillés. La quantité correspond à deux masques/jour/personnel.

**Remarque de la FSU à M. le DASEN: Inquiétude dans les collèges, les personnels déjà présents n'ont pas de masque.**

Réponse du DASEN : Ils seront livrés directement sur site par les fournisseurs (nous en avons reçu confirmation pendant le CHSCT,) puis régulation de la DSDEN s'il en manque. Le conseil départemental donnera deux masques lavables à chaque collégien. Il y en aura aussi pour les ITEP fournis par la DSDEN si la structure de l'ITEP n'en fournit pas ou pas suffisamment. Les masques lavables des élèves sont commandés pour le nombre d'élèves en classes de 6° et 5°. Le DASEN pense que cela devrait être largement suffisant puisque tous les élèves concernés ne se présenteront pas.

ISST : les masques sont à utiliser quand les gestes barrières ne sont pas respectés, ou la distanciation impossible. Si l'interlocuteur est à plus de 2m par exemple, le port du masque n'est pas indispensable.

**Remarques de la FSU à M. le DASEN:**

**1/On peut s'interroger sur la pertinence de fournir deux masques lavables par collégien quand on sait que personne ne pourra s'assurer que le nettoyage des masques se fera dans les règles... Nous demandons pour les collégiens les mêmes masques pour les enseignants, c'est-à-dire des masques jetables.**

**2/ Dans le premier degré, la distribution des masques se fait sur la base d'un masque par demie journée et par adulte . La norme d'utilisation est d'un masque pour 4 heures sans l'enlever puisque dès qu'il est manipulé le masque ne peut être remis car possiblement porteur du virus. Cependant, les retours d'expérience des professeurs des écoles font apparaître l'impossibilité de garder le masque 3 heures d'affilée. Et même sans compter l'inconfort que cela représente, l'arrivée des fortes chaleurs va obligatoirement rendre les masques plus humides et ils ne seront plus aussi efficaces.**

Réponse de l'ISST : pas de réponse

7. **Quelle est la position de l'IA lorsqu'une collectivité refuse d'effectuer les aménagements rendus nécessaires ? Si le matériel n'est pas à disposition le jour de la réouverture des écoles et collèges, quelle sera la position de l'IA-DASEN ?**

Réponse du DASEN : Il demandera de faire preuve de souplesse. Il se met en relation avec les personnels intéressés et les responsables et jusqu'à présent a toujours réussi à trouver une solution qui satisfaisait toutes les parties.

**Remarque de la FSU à M. le DASEN : il en a été effectivement le cas pour les écoles tarbaises où notre intervention a porté ses fruits puisqu' il a aidé à ce que ces écoles puissent recevoir le matériel obligatoire. Nous l'en remercions à ce propos et lui demandons encore à rester vigilant sur les difficultés de communication que les directeurs et les directrices des écoles tarbaises rencontrent et sur le manque potentiel de personnel municipal pour procéder à l'encadrement ou au nettoyage. Nous continuerons à lui faire remonter les informations et les éventuels aménagements qu'il faudra certainement apporter les premiers jours de classe.**

## **8. Les enseignants qui continuent d'assurer les cours à distance sont-ils obligés de le faire depuis leur école ou établissement ?**

Réponse DASEN : **Non.** En revanche le DASEN souhaite que les enseignants qui poursuivent les cours à distance, en totalité ou en partie de leur service, s'organisent au sein de leur école ou établissement pour préciser si ce travail en distanciel se fait depuis le domicile ou l'école (ou EPLE). Il évoque une organisation hebdomadaire précise, organisée au cas par cas, selon les besoins et attentes de chacun . Il faut éviter tout « zapping ».

**FSU : le DASEN revient sur cette question largement évoquée lors des précédents CHS. Nous avions demandé un cadre formel afin que chaque enseignant sache quel jour il doit travailler dans son école ou EPLE, quel jour il travaille à son domicile. Cette organisation est contraignante mais permet de couvrir clairement les agents en cas d'accident de service (ou lors des trajets domicile-travail).**

**Cela répond à des situations concrètes qui étaient remontées à nos syndicats : enseignants obligés d'assurer le travail en distanciel depuis l'école. C'est ne peut donc plus être imposé, d'autant plus que l'équipement informatique nécessaire est loin d'être disponible partout.**

**(La FSU déplore cependant que l'équipement et les abonnements nécessaires ne soient pas pris en charge par l'employeur...).**

## **9. Si le matériel n'est pas à disposition le jour de la réouverture des écoles et collèges, quelle sera la position de l'IA-DASEN ?**

DASEN : il certifie tout mettre en œuvre pour que cette occasion ne se présente pas. Le cas échéant néanmoins, il déclare qu'il « prendra ses responsabilités ».

## **10. Devant la défaillance des services de l'Etat, de nombreux collèges ont acheté du matériel sur leur propre budget, avec parfois des achats d'équipements de protection supplémentaires (visières, gants, etc.), mais aussi du matériel de signalétique pour les plans de circulation. Quelle sera la position de l'IA-DASEN sur ce sujet ?**

**C'est déjà le cas où ce sont les agents qui s'en occupent et qui sont agents du conseil départemental. Pas de réponse claire sur le fait que la collectivité territoriale se substitue à notre employeur : l'Etat pour fournir des EPI (Equipements de protection individuelle) à destination de ses agents.**

Le DASEN conteste la formulation « défaillance des services de l'Etat ». Le partage des tâches et responsabilités entre collectivités territoriales et les services de l'Etat correspond bien à la loi de décentralisation.

**La FSU intervient à nouveau sur le manque des personnels communaux ou départementaux qui risque d'impacter le suivi des protocoles sanitaires.**

**11. Quels scénarios sanitaires se dessinent pour les classes de 4° et 3° ainsi que pour les lycées de notre département à partir du 2 juin ?**

DASEN : le département est classé en vert. Donc, sur décision ministérielle fin mai, les élèves de 4°, 3° et des lycées pourraient reprendre les cours début juin selon un calendrier et des modalités exactes qui restent à définir, en l'application des protocoles sanitaires. La décision ne lui appartient pas.

**FSU : beaucoup de « si » et de conditionnels... Nous serons vigilants.**

**12. Quel délai se donne le CHSCTSD des Hautes-Pyrénées pour traiter des questions qui ne relèvent pas de la crise pandémique ou des conditions de la reprises du travail dans les écoles, EPLE et autres sites de l'Education nationale (cf. PV du CHSCT de mars) ?**

SG évoque un CHSCT prévu initialement début juin pour pouvoir à nouveau suivre les dossiers qui ne sont pas liés directement à la crise sanitaire.

**La FSU insiste pour que deux CHS soient prévues : un premier fin mai pour travailler sur la reprise éventuelle des cours de la 4° à la terminale et toute autre question liée à la crise sanitaire ; un second début juin pour poursuivre les travaux en suspens depuis mars.**

Accord de principe de la SG. Calendrier exact à arrêter. Le DASEN s'excuse et doit quitter la séance.

**Vote à l'unanimité des trois avis inter syndicaux.**

SG : rappelle que le délai maximum légal pour publier les avis votés en CHSCT est de deux mois mais qu'elle est favorable à les publier plus tôt : ce sera fait dès les prochains CHSCT (fin mai et juin), dès que les PV auront été approuvés.

**Remontée des registres demandée par les membres du CHSCTSD.**

**LA FSU rappelle que les registres (RSST etc.) doivent pouvoir être consultés par les membres du CHSCT. Ils attendent la procédure pour accéder aux registres dématérialisés.**

La SG et les CPD se renseignent pour mettre en œuvre cette lisibilité au plus vite.

**Brigade Covid ? Tests ?**

Pas de tests systématiques pour l'instant. L'ARS applique juste un protocole spécifique.

**Que fait-on on s'il y a une personne symptomatique dans son entourage professionnel?**

SG insiste sur la nécessité d'alerter et d'appliquer les protocoles.

**Que faire si un personnel à risque, dont nous connaissons la situation, souhaite quand même reprendre le travail en présentiel ?**

FSU relève le paradoxe de devoir protéger la personne tout en respectant le secret médical.

SG : le directeur d'école ou le chef d'établissement doit signaler à la situation à l'IA.

FSU attire l'attention sur les RPS des personnels.

Injonctions contradictoires à nouveau dénoncées.

## Autres questions portées par les membres de la FSU :

**8 .Un cas suspecté de COVID 19 nous a été reporté dans une école tarbaise A l'heure actuelle, nous n'avons aucun résultat du test effectué sur ce personnel. Avez-vous à ce sujet une information à nous communiquer ?**

Réponse du DASEN : Nous attendons l'ARS nous donne des informations. Le protocole a été respecté.

Remarque de la FSU à M. le DASEN : Sans remettre en question la validité du protocole médical, nous nous interrogeons sur sa lenteur, les élèves et les adultes ayant côtoyé cette personne vont être à partir de demain redirigés vers leurs écoles respectives...

**9. Combien de personnels et d'élèves 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés seront présents dans leurs établissements à partir de cette semaine ou du 18 mai pour le 2<sup>nd</sup> degré ?**

Réponse du DASEN : Un seul chiffre disponible pour l'instant : autour de 75 % des personnels travaillant dans le premier degré donc autour de 25 % en télétravail.

Remarque de la FSU : On s'éloigne des 87 % annoncés par M. le DASEN à la presse...

Les chefs d'établissement du second degré font passer des questionnaires en ce moment aux personnels.

**10. La FSU attire l'attention de l'administration sur les Risques Psychosociaux ( RPS) générés par les tensions entre personnes en cette période de déconfinement particulièrement anxiogène. Elle rapporte, sans les nommer, des comportements agressifs dirigés contre des personnels par leur supérieur hiérarchique. Elle précise toutefois que ces comportements ne sont pas la norme et demande la bienveillance envers les personnels qu'elle défend.**

Réponse de Mme Goncet : « Il faut avancer ensemble ». L'éducation Nationale a relevé les défis qu'on lui a donné et notamment dans le travail à distance.

Remarque de la FSU : La période est délicate, tous les personnels sont épuisés , tous les personnels subissent les ordres contradictoires et les chefs de service certainement aussi, mais certains comportements ne peuvent se concevoir ni s'accepter. Il serait temps que l'école de la confiance se fasse confiance.

N'hésitez pas à nous joindre si vous subissez ce que vous considérer comme des atteintes à votre personne physique ou psychologique. Le SNUipp 65 a produit une lettre aux IEN afin de les alerter sur les débordements de certains d'entre eux.

